L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS :

MARDI MATIN, 10 DECEMBRE.

FEUILLETON
A la Troisième Page.

Le Message du Président.

Nous avons donné dans notre numéro de samedi la traduction de toute la première partie du message présidentiel, relative à la reconstruction et aux devoirs réciproques du Président et du Congrès. Il nous reste à donner l'analyse de la seconde partie.

Le Président appelle l'attention du Congrès sur les questions de finances et d'impôts. Il s'occupe tout d'abord de la circulation financière qui s'élève aujourd'hui au chiffre de 700 millions de dollars, tandis qu'avant la guerre la circulation des billets de banques ne dépassait pas 200 millions. Mais cette disproportion est plutot apparente que réelle, car les 700 millions de papier-monnaie du Trésor et des Banques nationales, s'il fallait les convertir en or et en argent ne produiraient guères que 350 millions.

Ce fait patent, dit le message, prouve qu'il est évidemment du devoir du gouvernement de prendre, aussitôt que cela sera compatible avec les principes d'une sage économie politique, des mesures qui permettront aux détenteurs de ses bons et des billets de banques nationales de convertir leurs titres, sans perte, en numéraire ou en son équivalent. Il ne s'en suit pas que la réduction du papier-monnaie, qui nous sert d'agent de circulation, soit nécessaire. Cela dépendrait entièrement, du reste, de la loi de l'offre et de la demande..... Des considérations de plus haut intérêt public exigent que l'on n'ait recours à une législation capable de conduire à un résultat aussi désirable. La Constitution des Etats-Unis suppose que l'agent de circulation du pays doit être uniforme en quantité et en valeur.....La condition anormale de notre papier-monnaie forme un contraste frappant avec l'état de choses qui avait été primitivement conçu. Notre circulation comprend aujourd'hui: le les billets des banques nationales, recevables en paiement de toutes dettes envers le gouvernement, droits de douane exceptés, et par tous ses créanciers, intérêts et principal de ses obligations exceptés, 2o les billets *legal tenders*, émis par les Etats-Unis et qui, aux termes de la loi, doivent être reçus en paiement de toutes dettes entre les citoyens aussi bien qu'entre eux et le gouvernement, excepté en paiement des droits de douane. 3o les espèces en or et en argent. Par notre système actuel de finances, cependant, la circulation métallique, quand elle est encaissée, est réservée seulement à une classe de créanciers du gouvernement, à ceux qui, étant détenteurs de ses obligations, reçoivent tous les semestres de la trésorerie leur intérêt en or. Ils se trouvent, par suite, dans une position fausse qui peut servir à appuyer les arguments de ceux qui cherchent à jeter du discrédit sur les obligations de la nation.

Dans le paiement de toutes ses dettes, la foi jurée du gouvernement devrait être maintenue inviolable; mais, tout en agissant de bonne foi vis à vis du détenteur d'obligations qui a prêté son argent pour que l'intégrité de l'Union pût être préservée, le gouvernement se doit à lui-même d'observer en même temps une bonne foi égale envers la grande masse du peuple qui, après avoir tiré l'Union des dangers de la rébellion, supporte aujourd'hui le fardeau de la taxation afin de permettre au gouvernement de remplir ses engagements. Il n'y a pas de motifs que le peuple soit disposé à reconnaître comme acceptables pour ceux qui nous défendent sur terre et nous protègent sur mer, ceux qui portent les cicatrices des blessures qu'ils ont reçues au service et sont pensionnés par une nation reconnaissante, ceux qui servent le gouvernement dans ses divers départements, les fermiers qui ont approvisionnés nos armées et nos flottes, les artisans qui travaillent dans les ateliers de la nation, les ouvriers qui élèvent ses édifices, construisent ses forts et ses bâtiments de guerre, reçoivent en paiement de leur labourieux travail un papier-monnaie déprécié, tandis qu'une autre classe de leurs compatriotes, pas plus méritants, sont payés en or et en argent. La justice et l'équité exigent que tous les créanciers du gouvernement soient payés en monnaie uniforme. Ce résultat ne peut être obtenu qu'en ramenant la circulation fédérale au titre établi par la Constitution; et par ce moyen, nous ferons disparaître une distinction qui peut, n'a tout déjà fait, créer une animosité dangereuse et porter atteinte au crédit national. La possibilité de ramener notre circulation au titre constitutionnel ressort clairement de quelques faits puisés dans nos statistiques commerciales. La production des métaux précieux aux Etats-Unis de 1849 à 1857 inclusivement s'est élevée à $579,000,000; de 1858 à 1860, inclusivement, à $137,000,000; de 1861 à 1867, inclusivement, à $457,500,000 formant un total général de productions depuis 1849 de $1,174,000,000. Le montant des espèces monnayées de 1849 à 1857 a été de $139,000,000; de 1858 à 1860, à 125,000,000; de 1861 à 1867 de $310,000,000, soit un monnayage total depuis 1849 de 874 millions. De 1849 à 1857 inclusivement, l'exportation du numéraire s'est élevée à 271 millions; de 1858 à 1860, à 148 millions; de 1861 à 1867 à 322 millions, soit un total d'exportation depuis 1849 de 741 millions. Ces chiffres accusent un excédant de produits sur les exportations de 433 millions. Il y a dans le trésor 111 millions en espèces, en plus de 40 millions en circulation dans les Etats du Pacifique, et quelques millions dans les banques nationales et autres, en tout environ 160 millions. D'après cela, et tenant compte du numéraire qui se trouvait dans le pays avant 1849, il reste ratt plus de 300 millions non exportés qui sont peut-être encore dans le pays. Ces faits sont importants et montrent comment un argent intérieur de circulation peut en remplacer aussi complètement un meilleur, l'arracher violemment des mains des masses et le réduire à un simple article d'exportation destiné à alimenter le capital métallique des nations étrangères. Ils montrent la nécessité de restreindre la circulation de notre papier monnaie afin de provoquer le retour de l'or et de l'argent dans les voies du commerce, et de cr er une demande qui retiendra chez nous au moins une partie de la production de nos riches et inépuisables gisements aurifères suffisante pour les besoins de la circulation.

Le Président dit que si l'on devait conserver un papier déprécié comme agent permanent de circulation, il vaudrait mieux supprimer l'Hôtel des Monnaies pour économiser les dépenses que cette institution occasionne, et il ajoute :

Le temps est venu, cependant, où le gouvernement et les banques nationales devraient s'efforcer de prendre les mesures les plus efficaces et faire les arrangements nécessaires pour revenir le plus promptement possible aux paiements en espèces. Dès que le gouvernement et les banques paieront en numéraire, tous les billets d'une dénomination inférieure à 20 dollars devraient être, en vertu d'une loi, exclus de la circulation, afin que le peuple puisse avoir le bénéfice et la commodité d'une circulation en or et en argent, qui, dans toutes ses transactions d'affaires, sera conforme en valeur à l'intérieur comme au dehors.

Le Président développe les arguments qui militent en faveur de la reprise des paiements en espèces et dit qu'une circulation désordonnée est un des plus grands maux politiques, car elle tend à fertiliser le champ du riche avec la sueur du pauvre. Tous les métaux précieux passent dans les mains de quelques spéculateurs et c'est le peuple qui souffre le plus de la dépréciation du papier-monnaie.

Voici, d'après le Message, le résumé du rapport du Secrétaire du Trésor, résumé suivi de sages suggestion sur la révision du système actuel d'impots.

La condition de nos finances et les opérations de notre système fiscal sont exposées et dûment développées dans le savant et instructif rapport du Secrétaire du Trésor. Le 30 juin 1866, la dette publique s'élevait à $2,783,425,879; le 30 juin dernier, le chiffre de la dette n'atteignait que $2,692,199,215; soit une réduction de $91,226,664 pour la dernière année fiscale. Pendant l'exercice finissant le 30 juin 1867, les recettes ont été de $490,634,010 et les dépenses de $346,729,174, ce qui laisse un surplus disponible de $143,904,880. On estime que les recettes pour l'année finissant le 30 juin 1868 atteindront le chiffre de $417,161,928, et que les dépenses s'élèveront à la somme de $393,269,226, laissant dans le trésor un surplus de $23,892,702. Pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1869, on estime que les recettes seront de $381,000,000 et les dépenses de $372,000,000, laissant un excédant de 9 millions en faveur du gouvernement.

L'attention du Congrès est appelée sur la nécessité d'une complète révision de notre système d'impôts. Nos lois de Revenu Intérieur doivent être combinées de façon à porter le plus lourdement sur les articles de luxe, en laissant les objets de première nécessite aussi francs de taxe qu'il est compatible avec les besoins réels du gouvernement, administrés avec économie. La taxation ne tomberait pas ainsi indûment sur l'homme de ressources restreintes, et, bien que personne ne dût être entièrement exempt de sa part contributive, tous contribueraient dans la proportion de leurs moyens pécuniaires au soutien de l'Etat. Une modification de notre système de Revenu Intérieur par une large réduction dans le nombre des articles soumis aujourd'hui à la taxe, serait suivie de résultats également avantageux aux citoyens et au gouvernement. Elle rendrait l'exécution de la loi moins coûteuse et plus certaine, ferait disparaître les obstacles à l'industrie, amoindrirait la tentation d'éluder la loi, diminuerait les contraventions et les fraudes commises contre ses dispositions, rendrait ses opérations moins inquisitoriales, et réduirait grandement l'armée des percepteurs créés par le système, lesquels retirent de la bouche de l'honnête travailleur le pain qu'il a gagné.

Le retranchement, la réforme, l'économie, doivent être apportés dans toutes les branches du service public, afin que les dépenses du gouvernement puissent être réduites, et le peuple soulagé d'une taxation oppressive; afin aussi que les valeurs fiduciaires reprennent leur cours normal et que la dette nationale soit tenue pour une chose sacrée. L'accomplissement de ces importants résultats, en même temps que la restauration des Etats-Unis sur les principes de la Constitution, inspirerait la confiance à l'intérieur et à l'extérieur, dans la stabilité de nos institutions, et conduirait notre nation dans la voie de la prospérité, de la paix et de la bonne intelligence.

Le rapport du secrétaire de la guerre par intérim présente les opérations de l'armée et des divers bureaux du département de la guerre. Le chiffre total de la force militaire était au 30 septembre dernier de 56,315 hommes. L'évaluation totale des crédits militaires est de $77,124,707 y compris le déficit des crédits de l'année dernière pour $13,000,000. Les paiements du Trésor à raison du service du département de la guerre, du 1er janvier au 29 octobre 1867, comprenant une période de dix mois, se sont montés à $109,807,000. Les dépenses de l'établissement militaire, de même que les chiffres de l'armée, sont maintenant trois fois aussi élevés qu'ils aient jamais été en temps de paix, tandis que l'Exécutif est investi du pouvoir discrétionnaire d'ajouter des millions aux dépenses par l'accroissement de l'armée jusqu'au maximum de force accordé par la loi.

Le Président résume ensuite le rapport du secrétaire de l'Intérieur sur les mesures prises pour pacifier les Indiens, sur les progrès du chemin de fer du Pacifique qui atteindra bientôt les Montagnes Rocheuses du côté de l'Atlantique et du côté du Pacifique; sur la vente des terres dont plus de sept millions d'acres ont été concédés; sur les pensions et les brevets.

Le rapport du secrétaire de la marine constate que les Etats-Unis ont sept escadres, et que sur 238 bâtiments, il y en a 56, portant 507 canons, en service d'escadre. Les dépenses totales de la marine ont été de 31 millions pour l'année fiscale finissant le 30 juin dernier.

Le rapport du directeur des postes et celui du commissaire de l'agriculture n'ont rien de très saillant.

Voici maintenant toute la partie du Message relative aux affaires étrangères.

Le rétablissement de la paix intérieure, la reprise des affaires, des voyages et du commerce étranger, ont eu pour conséquence d'augmenter le nombre et la diversité des questions du ressort des affaires étrangères. Mais il n'est pas une seule de ces questions qui ait sérieusement troublé nos relations avec d'autres Etats. La république du Mexique, débarrassée de l'intervention étrangère, fait d'énergiques efforts pour rétablir son système constitutionnel de gouvernement. La bonne entente continue de subsister entre notre gouvernement et les républiques d'Haïti et de St. Domingue, et rien n'est changé dans nos relations cordiales avec les autres Etats du continent du Sud de l'Amérique. L'offre faite, conformément à une résolution du Congrès, des bons offices du gouvernement, en vue d'amener une conciliation amiable entre le Brésil et ses alliés d'un côté et le Paraguay de l'autre, et entre le Chili et ses alliés d'un côté et l'Espagne de l'autre, quoique reçue avec bienveillance, n'a ni dans l'un ni dans l'autre cas été acceptée sans réserve par les belligérants.

La guerre dans la vallée de Panama se poursuit avec vigueur. D'un autre côté, les hostilités entre les Etats du Pacifique et l'Espagne sont suspendues depuis plus d'un an. Toutes les occasions propices seront saisies de renouveler les recommandations conciliantes qui ont déjà été faites. Le Brésil, avec une sagacité et une politique éclairées, a ouvert l'Amazone et ses tributaires au commerce universel. Un autre point encore semble assurer de rapides progrès dans l'Amérique du Sud. Je veux parler de ces habitudes pacifiques sans lesquelles les Etats et les nations ne peuvent pas, à notre époque, espérer de prospérité matérielle ou de progrès social.

L'Exposition universelle de l'industrie à Paris a pris fin et semble avoir réalisé les hautes espérances que le gouvernement français avait mises en elle. Si l'on tient compte des récentes perturbations politiques et industrielles de ce pays, la part prise par les Etats Unis dans cette exhibition des découvertes et des arts peut être regardée comme très satisfaisante.

Pendant l'Exposition, des délégués de diverses nations, parmi lesquelles les Etats Unis ont tenu une conférence dans laquelle les inconvénients résultant pour le commerce et les relations internationales de la diversité des étalons monétaires, ont été discutés à fond, et des projets ont été développés pour la création, d'un consentement universel, d'une monnaie d'or basée sur un principe commun. Ces conférences se renouvelleront, avec la participation de plusieurs Etats étrangers qui ne s'y étaient pas encore fait représenter. Un rapport de ces intéressants débats sera soumis au Congrès qui, sans nul doute, appréciant à sa valeur cet objet important, s'empressera d'adopter toute mesure pouvant faciliter sa complète réalisation.......

Il n'est pas encore intervenu d'arrangement pour le règlement de nos réclamations relatives aux déprédations causées par l'Angleterre au commerce des Etats Unis. J'ai dû décliner une proposition d'arbitrage faite par le gouvernement de Sa Majesté, parce qu'elle était accompagnée de réserves et restrictions incompatibles avec les droits, les intérêts et l'honneur de notre pays. Il n'est pas à craindre que la Grande Bretagne persiste à refuser de satisfaire à ces demandes justes et raisonnables qui intéressent le principe sacré de non-intervention, principe qui n'a pas moins d'importance pour les autres nations commerçantes que pour les Etats Unis.

Les îles des Antilles ont été organisées et colonisées par les Etats européens en même temps que le continent américain. Beaucoup de ces colonies sont devenues indépendantes dans le cours de ce siècle. Notre pays se compose de communautés qui, dans le temps, étaient des colonies anglaises, françaises, espagnoles, hollandaise, suédoises et russes.

Les populations des Antilles, à l'exception de celle de l'île d'Haïti, n'ont jamais aspiré à l'indépendance et ne se sont jamais mises en état de défense personnelle, mais bien que possédant une importance commerciale considérable, elles ont été occupées par diverses puissances européennes, qui les colonisaient et quelquefois les conquéraient, principalement dans un but de stratégie militaire et navale, en y important la politique européenne et des vues conformes à celles de ce continent. Pendant notre guerre révolutionnaire, les ports et environs des îles des Antilles furent utilisés par nos ennemis, au grand dommage des Etats Unis. La même expérience s'est reproduite pendant notre seconde guerre avec la Grande Bretagne. La même politique européenne a pendant longtemps exclu notre commerce des îles, alors que nous étions en paix avec toutes les nations. Dans notre dernière guerre civile, les rebelles et les pirates et coureurs de blocus leurs alliés, ont trouvé dans ces ports de grandes commodités pour l'accomplissement de leurs projets, qui ont eu pour résultat la dévastation de notre commerce, auquel nous nous occupons aujourd'hui de rendre sa prospérité. Nous avons eu à souffrir surtout de ce que les vapeurs européens à la solde de nos ennemis, trouvaient un refuge, une protection et des approvisionnements dans les ports des Antilles, pendant que nos propres vapeurs étaient dans la nécessité de venir se ravitailler dans nos ports lointains. Tout le monde comprit alors qu'il nous manquait un poste naval avancé entre les côtes de l'Atlantique et l'Europe. L'obligation de créer un poste de ce genre, par les voies pacifiques et légales, sans aucune menace à l'adresse des autres Etats, devint l'objet de l'attention soutenue du département de l'Exécutif avant la fin de la guerre, et n'a pas été perdue de vue depuis cette époque. Le besoin d'une station navale semblable sur les côtes du Pacifique se fit sentir au même temps. Ce dernier poste nous a été heureusement assuré par notre dernier traité avec l'empereur de Russie, et la nécessité d'un établissement de même genre sur les côtes de l'Atlantique semble aujourd'hui plus impérieuse que jamais. Un port convenable et aisé à défendre supplée à cette nécessité. Une fois les Etats Unis en possession de cette station, ni nous-mêmes ni une nation américaine quelconque n'aura à craindre plus longtemps les outrages ou les offenses d'un ennemi transatlantique. J'ai donc agréé avec presque tous les hommes politiques que les Antilles sont naturellement appelées à remplir cet objet et à être en fin de compte absorbées par les Etats continentaux, dont nous faisons partie.

Je pense de plus avec eux qu'il est désirable de laisser cette absorption s'opérer d'elle même par la gravitation politique naturelle. Les îles de St-Thomas et St John, qui constituent une portion du groupe appelé les îles Vierges, semblent offrir tous les avantages immédiatement désirables, et, leur acquisition pouvant se faire conformément aux principes ci dessus énoncés, un traité a été conclu avec le roi de Danemark pour la cession de ces îles, et sera soumis à la sanction du Sénat.

Il est à peine nécessaire d'appeler l'attention du Congrès sur les mesures à prendre pour le paiement à la Russie de la somme stipulée dans le traité de cession d'Alaska. La possession en ayant été officiellement délivrée à notre commissaire, ce territoire est pour le moment sous la garde de l'autorité militaire, en attendant que le Congrès lui donne une organisation civile.

L'annexion de la plupart des petits Etats allemands à la Prusse et la réorganisation de ce pays sous une nouvelle constitution libérale, m'ont induit à faire de nouveaux efforts pour la prompte solution des questions longtemps débattues, concernant les réclamations des Etats étrangers au sujet du service militaire de leurs sujets naturalisés citoyens des Etats Unis.

A cet égard, l'attention du Congrès est respectueusement sollicitée sur un conflit de lois singulier et embarrassant. Le département exécutif de ce gouvernement a toujours pensé et pense encore que la naturalisation, conforme à la constitution et aux lois des Etats-Unis, dispense celui auquel elle est conférée des servitudes natives. Les cours de la Grande Bretagne sont d'avis que l'allégeance à la couronne britannique est indestructible et ne peut être effacée par nos lois de naturalisation. Les juges anglais invoquent les cours et les autorités légales des Etats-Unis à l'appui de leur théorie contre la position prise par le pouvoir exécutif des Etats-Unis. Ce conflit jette le trouble dans l'esprit public en ce qui touche les droits des citoyens naturalisés, et tout à nos autorités nationales à l'étranger. J'ai appelé l'attention sur ce sujet dans mon dernier message annuel, et je fais un nouveau et respectueux appel au Congrès pour fixer la jurisprudence nationale sur cette importante question.

La violation de nos lois par la poursuite clandestine du commerce des esclaves africains, dans les ports américains ou par des citoyens américains, a complètement cessé, et les circonstances actuelles ne permettent pas de craindre qu'il revive sur cette partie du globe. En cet état, c'est une question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de proposer au gouvernement de Sa Majesté la suppression ou la cessation des stipulations maintenant une force navale pour la suppression de ce commerce.

ANDREW JOHNSON.

Washington, 3 décembre 1867.

LES GROS BILLETS DE VILLE
pris au pair.

VENTE A GRANDS SACRIFICES.

LA MAISON DEBBES ayant récemment reçu un fort stock d'articles de MODES et NOUVEAUTES DE SAISON, comprenant RUBANS, CHAPEAUX, FLEURS, PLUMES, DENTELLES, BRODERIES, TULLES, VELOURS, SOIERIE, GANTERIE, GARNITURES, BOUTONS, et une grande variété d'articles de fantaisie ainsi qu'un superbe assortiment de PARURES pour MARIEES et GUIRLANDES, a résolu d'écouler tous ces articles à perte, et à cette fin, recevra LES GROS BILLETS DE VILLE au pair pour du comptant, quand il n'y aura pas de change à rendre. Aussi une cose grand choix de JOLIS JOUETS D'ENFANS qui seront vendus au prix coutant.

Au No 37 rue Royale.

1er déc.—1m

A. FLANDRY,
PROFESSEUR DE MUSIQUE,
206 rue Dumaine.
19 nov—1m FRES TRÈMÉ.

Ardoises. Ardoises. Ardoises.

NOUS venons de recevoir un excellent lot d'ARDOISES à toitures.
Egalement—Des TUILES.
Les poseurs d'ardoises et les entrepreneurs sont invités à venir examiner les échantillons avant de faire leurs achats ailleurs.
HENRY KNOX & Co,
12 nov Rue de la Commune, No 192.

Banque d'Amérique.
Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1867.
L'ELECTION annuelle de 15 Directeurs pour l'année prochaine aura lieu au local de cette institution, encoignure Canal et Passage de la Bourse, le 18 décembre, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
J. E. MORTIMER, caissier.
16nov—au 18 déc.

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & CO.,
Importateurs, offrent à Bas Prix :
TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et émaillées.
NATTES—400 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.
STORES—Couvertures de tables et de pianos.
DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.
RIDEAUX—Dentelles, Reps tapisseries damas, &c.
COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, à raies, &c.
CORNICHES, Bandes, Fleches, &c. 29 sept

Avis.
MR. SAMUEL SIMPSON est devenu associé de notre maison le 2 septembre dernier.
O. B. GRAHAM & CO.
Nile-Orléans, 13 novembre 1867. 14 nov—1m

Avis.
NOTRE maison, A. & J. DENNISTOUN & CO., de la Nile-Orléans, cesse d'exister à partir d'aujourd'hui.
La liquidation de ses affaires aura lieu par l'entremise de nos amis, MM. O. B. GRAHAM & CO. (de la Nile-Orléans), qui, à l'avenir, seront nos agents.
J. & A. DENNISTOUN.
Glasgow, 1er octobre 1867. 7nov—1m

FUSILS FINS ! FUSILS FINS ! !
Les soussignés, agents de
C. F. Manton, C. V. Burke, Wm. Chance
FABRICANTS DE
Fusils Fins Doubles et Simples,
annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de Fusils à canons Laminés, acier d'argent, ruban d'acier, damas, etc.
En outre ils ont reçu une grande variété de Fusils garantis et bien conditionnés, dans les prix ordinaires.
McLEAN & OLIVIER,
20 nov—1m 50, rue du Canal.

SPECTACLES.

Théâtre de l'Opéra.
PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI .... Directeurs.

Mardi, 10 décembre 1867,
Deuxième représentation de
LA DAME BLANCHE,
Opéra en 3 actes, de Boieldieu,
Par M. DAMIANI, M. DUFIN, M. GOUJON, Mlle LAMBELE, Mme GRAVIER.
On terminera par
LES DEUX SOURDS,
Vaudeville en 1 acte.
On commencera à 7 heures précises. 10 déc

THEATRE NATIONAL.
Au coin des rues Perdido et Baronne.
Directeur......GUSTAVE OSTERMANN.
Mardi, 10 décembre 1867,
Grand Concert vocal et instrumental, donné par
MADAME PETIPAS,
Prima-donna du Théâtre-Italien de Rio-Janeiro, &c.
PROGRAMME :
Le BARBIER.—Grand air de la TRAVIATA.—La FAVORITE.—Et le grand air du 5ème acte de DON CARLOS, grand succès du célèbre opéra de Verdi.
Mme Petipas, pianiste,
La HARPE EOLIENNE. — LA CALIFORNIENNE.
S'adresser au théâtre pour la location des billets.
3 déc—2t

ACADEMIE DE MUSIQUE.
Rue Saint-Charles...Nile-Orléans.
SPALDING ET BIDWELL..........Directeurs
— AUSSI —
Théâtre Olympique de St Louis.
Et Théâtre du Prince Impérial, de Paris.
A. H. DAVENPORT..........Régisseur.
PROF. YOUNKERS..........Chef d'orchestre.
Lundi soir 9 décembre 1867.
Succès remarquable de
Une Histoire Enchantée,
Grand spectacle féerique, bien supérieur à BLACK CROOK.
TROUPE DE BALLET PARISIEN,
que la presse et le public ont loué avec enthousiasme.
Le bureau est ouvert de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. 8 déc—

REOUVERTURE DU
Musée Crescent City.
DIX MILLE CURIOSITÉS.
Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)
Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.
C. T. AMES..........Directeur et Propriétaire.
RETOUR de la Ménagerie de la Nile-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus; on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.
On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.
Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.
PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.
14 nov

A louer,
Un premier étage, nouvellement réparé à neuf, situé rue de Chartres No 205, convenable pour une famille. S'adresser sur les lieux. 6 déc—3

A Louer.
A louer immédiatement à un prix modéré la belle résidence comprenant tout le premier étage du magasin de Cusach & Ogden au coin des rues St Philippe et Royale.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 5déc

Maison à louer.
La maison haute avec verandah, remise et terrain, etc., située à l'encoignure St-Claude et St-Philippe. Pour les conditions s'adresser à Aut. Degeorge, No 221 rue de l'Esplanade. 3 déc—

Maisons meublées et non-meublées
Dans la rue de l'Esplanade—A LOUER.
LES deux maisons admirablement situées et se touchant, au coin des rues Roman et Esplanade, ayant tous les agréments modernes. Une d'elles est complètement meublée. A louer également, une grande résidence de famille sur le Chemin du Bayou, avec jardin planté d'orangers. On louera ces propriétés à bas prix à de bons locataires. S'adresser à
HUGH McCOLL, rue Carondelet, No 69,
ou à
W. F. CHAPMAN, Chemin du Bayou, près Claiborne.
17 nov

A LOUER,
Une belle petite maison en briques, située dans la rue St Bernard, No 61, (Troisième District), au prix le plus modéré.
Pour les renseignements, s'adresser au magasin de cigares de la rue St Charles, No 114. 29 nov—

A louer,
Une petite maison ayant quatre appartements, avec cuisine et dépendances, située rue Derbigny, entre Esplanade et Kerlerec.
S'adresser via avis, chez M. Dufour. 17nov—

A louer,
Quatre magasins en briques à deux étages avec jolies résidences au-dessus sur la rue des Remparts près de celle Lafayette, comprenant une superbe situation admirable pour le commerce de détail. Possession immédiate.
S'adresser au bureau du shérif à
E. S. WURZBURGER.
3nov—

A louer.
UNE MAISON, avec six chambres, cuisine, jardin, &c., rue Rocheblave, entre St-Philippe et Dumaine. 5 trois liets des Bars.
S'adresser à la grocerie du coin. 9nov—

HOTELS, RESTAURANTS, etc
Maison Bellanger.
Encoignure Canal et Bourbon.
F. DUMONTEIL,
CONFISEUR,
A L'HONNEUR de prévenir le public que pour toute la saison théâtrale il a loué pour y établir une succursale de l'établissement ci-dessus, le Salon des Dames attenant au foyer de l'Opéra ou l'on trouvera pendant toute la durée des représentations des rafraichissements de toute espèce, Crèmes à la glace, Sorbets, Biscuits glacés, Gateaux, Bonbons, etc., etc. 19 nov—1m

LUNCH ! LUNCH ! LUNCH !
MAX NIHOUL a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ajouter à son établissement de confiserie et patisserie encoignure Remparts et Bayou, des SALONS DE LUNCH, spécialement réservés aux dames; on y trouvera toujours tout ce que le marché pourra fournir de meilleur. Les vins sont des meilleures marques et les prix modérés.
Un chef de 1er ordre est attaché à l'établissement.
Les soupers sont servis sur commande sont exécutés avec un soin tout particulier.
L'établissement restera ouvert jusqu'à la fermeture des Théâtres. 10nov

RESTAURANT FRANCAIS,
32..........RUE ROYALE..........32
Tenu par Philippe Forget,
Successeur de GALPIN.
CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême &c. &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.
1er juillet

RESTAURANT COSMOPOLITE
LOUIS CHAPLAIN,
propriétaire,
No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux; ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
27janv—1 an

Champagne ! Sparkling Moselle !
CHAMPAGNE carte blanche de Bouché Fils & Co, Mareuil.
Sparkling Moselle de Burgeff & Co, Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.
A vendre par PAUL ADOUE & CO.,
8juin—6m Seuls agents, 30 rue Toulouse.

G. W. DUNBAR & FILS,
LIQUEURS
DE TOUTE ESPÈCE,
Sirops, fruits conservés, vins.
12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14
15 janv—1an

INJECTIONS ET PILULES
DU
Dr. RICORD.
Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique chez les deux sexes, médication facile, cure garantie, à vendre par
E. GAUDOZ, Pharmacien,
23 sout Enc. Conti et Bourgogne.

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.
E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
23 sout Enc. Conti et Bourgogne.

MOULOR & DUMESTRE.
IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,
13,......Rue de Chartres,......13,
Anciennement même rue No 109. 28sept—6m

VIN DE CHAMPAGNE
De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.
LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.
Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec promptitude aux termes les plus favorables.
AUGUSTE COUTURIÉ,
5 janv—1an No 27 rue Vieille-Levée

JACOB OTT, Entrepreneur,
RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.
Fait et répare les cuves.
Les ordres laissés au No 26, Carole Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 13 nov

ENTREPOT DE TABACS DU SUD
S. FUNK
MARCHAND EN GROS
de Tabac en feuilles, à chiquer et à fumer et de Cigares.
47......Rue Gravier......47
au coin de la rue Nouvelle-Levée
27 avril 67—1an et 147 rue Walter, New York.

CONSULAT DE FRANCE
AVIS MENSUEL. Décembre 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaire qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent — ou ceux de leurs ou d'absences, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A
Auranzan artiste dramatique
Audoin Emile
B
Blais J tonnelier
Bettander Eugène
Blanc Alloy
Badeuwels Therese
Bienta Nicolas
C
Claude Gratien
Castel L' pharmacien
Cavenier Léon
Causanel horloger
Canonnette Gabriel
Chabert Pierre
D
Daguier J Claude
Davis Martin
Dumontel Mme veuve
Deschamp Victor
De Beaumarchais veuve Perret
Dupont Bernard
E
Eberhardo Nicolas
F
Fauqué François
Feuillonier Jean Etienne
G
Guichet Jean
Gaerrier Edwin
Gadot Célestin
H
Hanser Emile
Hauser Mathias Mme veuve
J
Jugy Louis
Jacques Antoine
L
Laborde Raymond
Laporte et Delcours MM
Lemare Ferdinand
Leboel Eugène
M
Montouses Jacques
Montaut Henri
Montant J Marie
Milon Henri
Meauve
Maurel J Pierre
Mondrao Philippe
Mathias
N
Nessoy Louis
O
Orso Mlle
P
Paret Eugène
Perrot Thomas
Q
Quinin Muller
R
Rasque Jacques
Remond Jules Jacques
Rondeau Louis
S
Souppenne Charles
Stich Philippe
Soulier tonnelier
T
Thourot George
Testevin Auguste
V
Valencony Louis Mme veuve
W
Wolf Rosalie Mlle
Wredenburgh

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
3 déc

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
LIGNES REGULIERES ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

	1re classe	2me classe	Entrepont
[illegible]	...	...	...

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 3e pont arrière de la Nile-Orléans à Saint Nazaire $720 or
Passage dans une cabine 2d pont avant...... 180
Passage d'entrepont...... 100
Un supplément de $25 or en devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.
Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.
Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfans au-dessous de 3 ans, la gratuite ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieraient quart de place.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.
On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 or sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.
La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.
Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.
Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.
Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
16 anv—1 an 127, rue de la Commune

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.
Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 rivière du Nord :
ST-LAURENT capitaine Bocande..... Samedi 30 nov.
PEREIRE " Duchesne..... Samedi 14 déc.
VILLE-DE-PARIS " Surmont..... Samedi 28 déc.
EUROPE " Lemarié..... Samedi 11 jan.
PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $160 | Seconde cabine, $95
POUR PARIS :
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $165 | Seconde cabine, $98.
Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen, en se rendant par ces steamers, éviteront les ennuis du transit par l'Angleterre et épargneront les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en y épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
Pour passage, s'adresser
V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire
VIA HAVANE.
Le steamer Français
GUYANNE,
Partira pour le port de la Havane, le 13 décembre, à 7 heures du matin, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brème et Hambourg.
Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLIAT, agent,
2 nov 127 rue de la Commune

POUR HAMBOURG.
Partira DIMANCHE 15 décembre.
POUR HAMBOURG—Le navire à vapeur de l'Océan,
TEUTONIA,
commandant Kier,
partira comme il est dit. On prend du coton pour fret consigné sur toute la ligne de parcours du continent. Pour fret, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO.
1er déc— 63, rue Carondelet.

L'Exposition de Paris.
La Ligne Inman—Steamers de la Malle
Départ du Pier No 45, North River, New York.
Tous les SAMEDIS, à midi.
Vitesse et excellents emménagements.
Passage de Première Classe, en or :
New York à Liverpool, $110, Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115 Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125 Aller et retour, $210.
Billets de retour, bons pour six mois.
Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Hambourg et la Nouvelle-Orléans.
Compagnie de Paquebots Hambourgo-Américains.
Steamers entre Hambourg, la Nile-Orléans et New York, par la voie de Southampton.
Bavaria, 3000 tonneaux......Capitaine J. Meier,
Teutonia, 2600 tonneaux......Capitaine Bardua,
Allemania, 3000 tonneaux......Capitaine E. Meier,
Borussia, 2600 tonneaux......Capitaine N. C. Franzen
Cimbria, 3000 tonneaux......Capitaine H. Trautmann
Germania, 2600 tonneaux......Capitaine Ehlers.
Hammonia, 3000 tonneaux......Capitaine H. Ehlers.
Saxonia, 2600 tonneaux......Capitaine H. Haack.
Holsatia, 3000 tonneaux......Capitaine Schwensen.
Jour de départ de la Ligne de la Nile-Orléans.
De Hambourg. De Southampton. Nile-Orléans.
Bavaria ....1er oct. 4 oct. 15 nov.
Teutonia ....1er nov. 4 nov. 15 déc.
Les steamers qui suivront seront nommés plus tard.
Prix du passage (payable en or):
De la Nile-Orléans { 1res cabines.— entrep.
De Hambourg ou du Havre } $150. 2e ch $112.6 $45
Certificats de passage de Hambourg à la Nile-Orléans
Fret de Hambourg à la Nile-Orléans—3 livres sterling et 15 pour cent d'prime par tonneau.
Les steamers de la ligne de New-York partent tous les samedis. Pour les détails s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO.
Agence générale, rue Carondelet, No 63.
MAURY & CO. Agents pour le passage, rue de la Commune, No 181, Nile-Orléans
C. B. RICHARD & BOAS, Agence générale pour les passagers, 6, Barclay street, New-York
23nov—

Pour New-York directement.
Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.
LIGNE DU "STAR."
MORNING STAR......2500 tonneaux...Nelson, comm.
GUIDING STAR......2800 " ——
MISSISSIPPI......2200 " ——
MERRIMACK......2200 " ——
MONTEREY......1400 " Edwards, "
MARIPOSA......1400 " Quick, "
Le vapeur
MARIPOSA,
Quick, commandant,
Partira SAMEDI, 18 décembre, à 5 h. du soir, du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson
On recevra du frêt pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du frêt et du passage seront aussi raisonnables que possible.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
33 rue Carondelet, Nile-Orléans.
Geo. B. HARTSON, agent,
1er déc'66—1 an No 5, Bowling Green, New-York.

Pour New York, directement.
Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL..........CORTES,
GEO. WASHINGTON..........GEN. MEADE,
GÉN. GRANT..........SHERMAN.
Le steamer
GEO. CROMWELL,
E. E. Vaill, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse,
Le SAMEDI, 14 décembre, à 5 heures du soir.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissement pour BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

Agence de la Compagnie de steamers du Sud, à Liverpool.
Nile-Orléans, 13 novembre 1867.
Les soussignés ont établi une agence à Memphis, Tenn., afin d'y signer des connaissements pour le coton expédié de la pour Liverpool, le Havre et autres ports du continent par STEAMERS et NAVIRES à VOILES—évitant ainsi les délais, les variations du change, &c.
Ceux qui veulent tenir leur coton à la Nile-Orléans sujet aux ordres des expéditeurs, peuvent le faire assurer contre les risques de presse, par des polices ouvertes spéciales, jusqu'à présentation des connaissements convenablement endossés.
J. H. ASHBRIDGE & DECAN.
16 nov—1m.

POUR LE HAVRE.
Le beau navire français de première classe, long cours, MONGOL, capitaine Courbe, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sans délai.
Pour le complément de son chargement, s'adresser à W. R. BUDDENDORFF, Rue Commune, No 179.
Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser comme ci-dessus ou au capitaine, à bord, poteau 35 Troisième District. 4 déc.

POUR LE HAVRE.
LA barque française de première classe HAPPY, capitaine Etcheverry, du port de 700 balles, partira comme dit ci-dessus. Pour frêt de 400 balles, ou l'équivalent, s'adresser à
W. R. BUDDENDORFF,
No 179, rue Commune,
ou à CREEVY, NICKERSON & CO.,
16nov 33 Carondelet.

THOS. B. BODLEY, & Co.
MARCHANDS DE
Machines et Instruments Aratoires.
De toute espèce de
MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAINE
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES, A BANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, à
constamment en magasin.
Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins à mais et à farine, patentées de Coleman.
THOS. B. BODLEY & Co,
Rue Perdido, No 9.
10fév—1j—1an

Chapeaux ! Chapeaux !
J. F. ALBERT,
43...RUE DE LA VIEILLE-LEVEE...43
Autrefois, coin Douane et Chartres.
AUX MARCHANDS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.
IL vient de recevoir et arrivent par chaque steamer de New York et d'Europe, un grand assortiment de chapeaux et de casquettes de feutre, fourrure, laine, casimir, drap et velours, pour hommes, cadets et enfants, choisi expressément par moi-même au Nord et en Europe, pour la vente de la ville et de la campagne. Messieurs les acheteurs sont respectueusement invités à visiter ce choix de marchandises.
Prix remarquablement réduits. 3 nov—1m

L. CRESSON,
PEINTRE,
103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.
[redacted]
CADRES ..... des Gravures de peinture, dorure, décors, &c. 9 nov—1an

De HAVEN & Co.,
Négociants Commissionnaires,
Rue Carondelet, No 30.
Bureau de la Compagnie de Navigation de la vallée du Mississippi.
1fn v—6me Nile-Orléans.

Boi de choix pour comptoirs, etc
DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL,
juin—1 an rue Carondelet No 184.

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.
Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.
DU Bois préparé et brut, des chassis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

BOIS DE CONSTRUCTION.
VENANT d'être reçu : Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par
V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Bassin.
Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands commissionnaires.
15février—1 an

M. BOCHET,
Importeur d'Articles français pour Modes
CHAPEAUX DE PAILLE en tout genre,
RUBANS unis et façonnés, de St-Etienne, fort stock, depuis le No 1½ jusqu'à No 200,
RUBANS Velours de St-Etienne, bien assortis,
SOIERIES à Chapeaux, de Lyon, en toutes couleurs,
VELOURS à Chapeaux, de Lyon, en toutes couleurs
FLEURS de Paris, grand choix,
PLUMES fantaisies de Paris, beau choix,
Blonde, Blonde rebrassée, Tulles à pois, Tulles maillés, Tulle à voilles 1¼, Crêpes français et anglais, Ruches, &c.
FORMES à Chapeaux—le plus grand choix, le plus complet du Sud, et des dernières nouveautés de Paris.
Tous les ordres seront remplis avec soin, promptitude, et à très bas prix.—Boîte à clef à la Poste, No 242.
M. BOCHET,
No 59, Rue Royale, Nile-Orléans.
NOTA—Le stock est renouvelé chaque semaine.
15 sept—3m

D. DE HAVEN. W. B. RIPLEY.
RIPLEY & CO.,
Agents de bateaux à vapeur.
Rue de la Commune, No 88,
Nile-Orléans.
12 nov—

Dr. Chs. DELERY
A TRANSPORTÉ SON DOMICILE
179...RUE DES REMPARTS...179
15 nov Entre Ste-Anne et Dumaine.

Docteur A. Landry,
De la Faculté de Médecine de Paris,
No 60, rue du Maine, encoignure Royale,
TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.
Consultations de 1 à 3 heures.
12nov—3m

AVIS.
LE Dr. ALFRED MERCIER de la Faculté de Paris, a fixé sa résidence rue Baronne, No 292, entre Triton Walk et Calliope.
Consultations: De midi à 1 heure.
Office: 220, rue Girod, près de l'encoignure Baronne. Consultations: De 10½ heures à 11½ heures.
15 nov

Ancienne pharmacie d'Estouville, en face du Marché Français.—LE Dr. ... reçu de Paris des médicaments ..., ainsi que des médicaments. Assortiment de ... Parfumerie. Traitement de maladies ... aussi ... ; ... en français, en anglais, en espagnol et en allemand.
...

Modes et Nouveautés.
MADAME ROBERT a transféré son magasin de Modes rue du Canal No 193 entre Bourbon et Dauphine. Elle saisit avec plaisir cette occasion pour remercier ses amies de la confiance qu'elles lui ont accordée jusqu'à présent et attendre de nouvelles faveurs.

Compagnie des Fourneaux au Pétrole du Sud,
DE LA PATENTE DE JERVEY.
CES Fourneaux sont faits tout aussi bien que ... au Pétrole et ... en état de ... à fournir ... et de transporter à volonté.
Les Fourneaux pour chauffer les salons, bureaux et chambres à coucher se font aussi, ... et sans pareil. A voir au No 68, rue des Magasins, gratuit... Droit de patentes pour les villes, pour les Etats, à vendre à des termes raisonnables.
Nous demandons des agents pour toutes les paroisses de la Louisiane.
17nov—1m JERVEY & DEMAHY

$1,000 de Récompense.
RESOLU que, vu l'augmentation du nombre de fausses alarmes, ... le Président du Chemin de fer de la ... est prié de payer une récompense de $1,000 pour l'arrestation et la condamnation de toute personne coupable de ...
G. T. BEAUREGARD, Président du Chem. de fer de la Nile-Orléans et de Carrollton.
J. C. CLE, Président du Chemin de Fer de la Ville.
DAVID McCOARD, Président du Chemin de Fer du Crescent City.
W. S. McLELLAN, Président du Chemin de Fer de la rue Magasin.
Nile-Orléans 19 novembre 1867. 20 nov—1m

ABSINTHE SUISSE
d'Edouard Pernod, Neuchâtel.
L'IMPORTATION de cet article en colis de moins de trente gallons étant maintenant prohibée, le soussigné a conclu des arrangements qui lui permettent de recevoir directement un ample approvisionnement de ce célèbre article en futaille. Il le fournira par sa succursale, par caisse ou à la convenance des acheteurs.
G. W. DUNBAR & SON
Rue St-Louis, Nos 12 et 14.
N. B.—La maison se tient responsable de la pureté et de cette absinthe qui porte sa marque de commerce et celle de la maison Edouard Pernod. 9juillet

INSTITUTIONS
COLLEGE STE MARIE—JEFFERSON—Paroisse St-Jacques. Le—Les parents et les tuteurs sont avisés que les élèves qui n'ont pas entrer dans l'Institution à la rentrée de ... peuvent maintenant y être admis. On y trouvera tous les éléments nécessaires pour une éducation ... approfondie du Commerce, des Mathématiques, de la langue ... Les directeurs (les Frères Maristes) consacreront toute leur attention à l'éducation ... des jeunes gens confiés à leurs soins.
S'adresser à l'agent, M. FOURSINE, au No 36 de la rue Natchez, Nile-Orléans. 3 nov—1m

Institut St. Charles.
PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES DEMOISELLES,
104 & 106—RUE BOURBON—104 & 106.
LES cours suivis dans cette Institution embrassent toutes les branches nécessaires à l'éducation la plus complète en anglais et en français. La religion et la morale, sous la direction de M. Chalon, curé de la Cathédrale, y sont surtout l'objet de soins tout particuliers.
Pour plus amples informations, voir le prospectus qu'on peut se procurer à l'Institut. 1er nov

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE MME DERON,
No 255, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21août—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les meilleurs et les derniers systèmes de tenue de livres, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les parties du Sud. Catalogues envoyés à qui le désire.
8 nov— RUFUS DOLBEAR, Président.

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
LES cours de cette Institution sont en pleine activité
Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.
Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs habiles exercés.
L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à assidues soins particuliers.
Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement de l'élève.
Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.
LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, le calcule du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix : $5.
Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct—MVD

O. B. GRAHAM & Co.,
139......RUE GRAVIER......139
ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.
IMPORTATEURS DE
Marchandises sèches, étrangères et du pays.
AGENTS DU
"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,
APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivent par les prochains bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à drap, toile à chemise, en toile, toile Graine et Blay, glaçe fil, toile Planters, toile blanche et toile écrue à moustiquaire, mouchoirs batiste, linons Lange, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, draps damas, nappes et serviettes, diapers, Huckaback, écru et drill blanc, coutils, Ducks, Hollande, Batiste, mérinos, mousselines écrues, Jacconets, mousselines unies de couleur, ginghams, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines de 6 de chaussure, etc. 19 fan—1 an

ENTREPOT DE TAPIS,
3.... RUE CARONDELET, PRES CANAL.
ELKIN & Co.,
APPELLENT l'attention des acheteurs sur les NOUVEAUX GENRES de leurs marchandises reçues directement d'Europe et du Nord—
TAPIS WILTON,
VELOURS,
BRUXELLES,
INGRAIN et 3 FILS,
TOILES CIRÉES de toutes largeurs,
STORES,
CORNICHES,
ETOFFES A RIDEAUX, &c., &
A vendre AUX PLUS BAS PRIX.
Nous nous sommes assuré les services de M. H. R. SONNEVAL, autrefois de la maison J. D. Dameron & Co., qui sera heureux de rencontrer chez nous ses anciens amis et clients. 22 sept—3m.

GIVEN, BROWN & CO,
B. F. GIVEN, D. A. GIVEN,
W. G. BROWN, R. E. DUNBERSON.
Successeurs de GIVEN, WATTS & CO.,
FACTEURS DE COTON
ET
COMMISSIONNAIRES,
Rue de la Commune, No 106, Nile-Orléans
3juillet—6 m

Un avenir brillant pour le Sud !
ARTICLES
Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne craignent aucune comparaison dans le rapport de la qualité ou du prix.
LEVI & NAVRA,
[illegible] POYDRAS....
(Entre St-Charles et Carondelet.)
SUCCURSALE
Levi, Navra & Co.,
174......RUE DU CANAL......174.
(Entre Baronne et Philippa.)
N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, les FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—
Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre ainsi à plus bas prix à moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.
A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.
Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.
Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE
Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.
$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.
Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.
LEVI & NAVRA,
Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succur. No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippe.
31 mars—1an

LIQUIDATION. LIQUIDATION.
JOUETS. JOUETS. JOUETS.
ET
ARTICLES DE FANTAISIE.
PROSPER REBER,
23......Rue de Chartres......23
A l'honneur d'annoncer à sa clientèle et au public en général qu'il vendra tout son stock à très bas prix; se composant de
Garnitures de toilettes, garnitures de cheminées, garnitures de lavabos, vases, statuettes, caves à liqueurs, pendules françaises, peignes en écaille et ivoire, étuis et boucles d'oreilles en jais, pipes en écume de mer, boîtes à ouvrage, pupitres, tableaux, boîtes à musique, orgues, violons guitares, accordéons, paniers, voitures pour enfants, jeux d'arbres, gallons or et argent pour régalias, &c. &c.
Poupées de toutes qualités, et un grand assortiment de jouets, en gros et en détail.
Les marchands de la campagne et ceux de la ville sont invités à venir examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.
PROSPER REBER.
2 nov—3m 23 Rue de Chartres entre Canal et Douane.

PERUVIAN BARK BITTERS.
(Bitters de Quinquina du Pérou.)
CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT
Amer infaillible pour prévenir les fièvres en friscon.
PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLEANS d'après la recette d'un médecin pratiquant du Sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ECORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.
Les propriétaires offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULAN AGRÉABLE.
Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE, de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.
Dr. M PERI, & Co.,
seuls propriétaires et fabricants
NILLE-ORLEANS (La.), 124, rue de Chartres.
Géo L. KOUNS & Bro., agents de la Commune, No 58. (Agents pour la vente en gros.)
A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 29 mars—1an

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts comme par le passé à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Moulins à canne, des Trains de sucre, ... des Roues de Newell, des Bouches à fourneau, des Grils à exécuter toutes autres ... et Machines pour le Sud.
11 sept—1an LEEDS & Co

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE — Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 30.271 — En vertu d'un ... de la Cour ... en date du 9 novembre 1867 ... Mme B O V ... Mme Félicie Héloïse Guerard ... qu'il soit ... pour le paiement du montant ... et les frais ...
Jugement rendu à la Cour ... le 9 novembre 1867.
Signé, le 9 novembre 1867.
(Signé) J. W. THOMAS, juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 26 novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-sept et la 92e année de l'indépendance des Etats Unis.
JAMES B W WANDS
30 nov—4fen 20j Député Greffier.

Mme Virginia L. Bullard, épouse de J. L. E. Blanc vs J. L. E. Blanc, son mari.
ETAT DE LA LOUISIANE — Troisième Cour de District de la Nile-Orléans—No 32 ...—Le ... jour de ... 1867 ... ladite demanderesse ... séparation de biens ... contre son mari ...
Signé le 14 novembre 1867.
Signé : E. T. FELLOWES, juge.
En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 14 novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-sept et la 92e année de l'indépendance des Etats-Unis.
20 nov 2ft 20j D C BYERLY, Greffier.

Succession de Henriette Schmidt—No 30,059.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Joseph Schmidt a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Henriette Schmidt, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
10 déc—14.19 Greffier.

Succession de John Hughes—No 29,955.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
1 déc—14.19 Greffier.

Succession de Michael Walsh—No 28,557.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice naturelle de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
10 déc—14.19 Greffier.

Succession de JEAN FONTAN—No 29,859.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. R. L. SHELLEY,
5 déc—5,10,14 Greffier.

Succession de EUNICE SYDNEY HARRISSON, épouse de J. J. Michel—No 30,024.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Mlle May E. S. Michel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Eunice Sydney Michel, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
6 déc—6 10 14 Greffier.

Succession de LOUIS H. MALARCHER—No 30,039.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Eugene Malarcher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Louis H. Malarcher, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
6 déc—6,10 15 Greffier.

Succession de J. J. MICHEL—No 21 044.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Miss May E. S. Michel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu J. J. Michel, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
6 déc—6,10,14 Greffier.

Succession de John F. Kennedy—No 30,050.
DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Joseph O. Dunlap a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu John F. Kennedy, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
3 déc—13.17 Greffier.

Succession de Edouard Sputh—No 30,051.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Guillaume Muller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Edouard Sputh, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
3 déc—13,16 Greffier.

Succession de Veuve CHARLES MAILLOT.—No 29,711.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Louis Jules Maillot, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, RICHARD L. SHELLEY,
4 déc—4,8,13 Greffier.

Succession de ALFRED M. MAILLOT — No 30,022.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Louis Jules Maillot a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Alfred M. Maillot, décédé intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, R. L. SHELLEY,
5 déc—5,9,12 Greffier.

Succession de ELIZA G. CONWAY—No 30,010.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John B. Conway a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Eliza G Conway, décédée intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, R. L. SHELLEY,
3 déc—3,7,11 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BRO.

Marchandises sèches, habillements, parapluies bonneterie, malakoffs, etc.

PAR LOUIS STERN & BRO.,
M. STERN, Encanteur.
Bureau, rue du Camp No 58.

MERCREDI, 11 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu dans leur salle d'encan, au No 56 de la rue du Camp, sans réserve, pour clore une consignation 650 lots de marchandises sèches de fonds et de fantaisie.
Comprenant : satinets, unis, noir, gris, blanc, fantaisie; drap noir et bleu, français, anglais et américains, pardessus, ... flanelles, rouge, grise, bleue, blanche; pansons, jaconats et mousseline batiste, linons Bishop, brillants, malakoffs, gants; couvertures grises, blanches 8¼, 10¼ et 12¼; balmorals; bas laine de dame, mexicaine et espagnol; Mables, capuchons, Sontags, mitts, &c.
— Egalement —
500 lots d'habillements communs, fins et fantaisie.
Pardessus Petersham, drap peau d'ours, drap pilotte, fins pour messieurs;
Habits satinet noir, casimir noir et casimir fantaisie, pour messieurs;
Pantalons et gilets de dessous, gilets de dessous soie et velours soie, gilets de dessous peluche, pantalons satinet noir et satinet fantaisie.
Pantalons casimir, chemises blanches (fines et communes) chemises de dessous grises et fantaisie, chemises de peau et caleçons, parapluies.
— ET —
87 caisses chapeaux fourrure et laine, toutes couleurs et tous les genres (nouveautés pour le commerce) pour hommes, jeunes gens, jeunes garçons et caleçons.
Conditions à la vente. 10 déc

PAR EUGENE TOURNE.
Successeur de
BERNARD TURPIN.

Vente à l'encan pour clore la cargaison de la barque Emily, venue de Marseille, d'Eaux-de-vie françaises, Vins, Vermouth, Sardines, Huile d'olive, &c., &c.

PAR EUGENE TOURNE, encanteur,
Bureau No 95, rue Vieille-Levée

JEUDI, le 12 décembre 1867, à 10 heures et demie A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 95, rue Vieille-Levée, sur échantillons, venant du Engine Ware Houses, les articles suivants :
80 barriques vin de Narbonne et Restaurant,
50 caisses cassis,
50 " fruits au jus,
25 " à l'eau de-vie,
48 estagnons eau de fleurs d'oranger,
140 caisses sherry,
34 futailles cognac,
100 caisses sardines 100/4 et 100/2 boîtes chaque,
250 " vermouth,
200 dames-jeannes grandeurs assorties,
67 balles bouchons,
134 paniers bouteilles.
Conditions : Jusqu'à $500 comptant; au-dessus de $500 trente jours; et au-dessus de $1000 soixante jours, pour des billets à la satisfaction des vendeurs. 10déc

Brandy, Whisky, Genièvre, Porto, Sherry, Madère, Vin en barriques, &c., &c.

PAR EUGENE TOURNE, encanteur.

MERCREDI, le 11 décembre 1867, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 95, rue Vieille-Levée, Brandy, whisky, genièvre, porto, sherry, madère, vin en barriques, champagne, vermouth, sardines, &c. &c. 10déc

VENTES JUDICIAIRES.

Jean Marie Faget et Antoine Litzler vs David O'Cronan.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 20,211 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, vingt et un décembre 1867, à 12 heures P. M., sur les lieux, à la vente publique et adjudication de—
Les bâtisses et améliorations érigées par le défendeur sur le terrain à lui loué par le demandeur et situé dans le ... Premier District de cette ville, et consistant en ... Une maison basse, en bois, divisée en deux chambres ... porte et une fenêtre dans chaque ... une petite dito. ... Un petit hangard en bois. ... Les dites bâtisses sont couvertes en bois.
Saisies dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication
—Les acquéreurs devront faire enlever lesdites bâtisses ... terrain ...
GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
10 déc—10,15 16 19 21 déc

La Ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'usage et au profit du Fonds d'Asile de Fitk, vs. Gerald Fitz Simmons.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — No 14,365 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze de janvier 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous désignée, savoir :
UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville ... Pédras, Howard et Liberty, ... désigné par le No 3 ... Vente ... Louis H. Pilié ... Andrew Hero ...
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
10 déc—10,15 ...

LAFITTE DUFILHO & CO vs. PETER McDERMOTT

CINQUIEME COUR de District de la Nile-Orléans—No 18,237 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix de décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous désignée, savoir—
Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans ... Lafayette et du Commerce ... désignés par les Nos 3 et 4 ... E. Surgi ... A. E. Bienvenu ...
Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir :
...
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
9 nov—17 23, déc 3 10.

NICHOLAS WEBER vs JOHN JACKSON

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,691—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI dix de décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété ci-dessous désignée, savoir :
UN certain lot de terre ... situé dans le Troisième District ... rue Prosper, ... Port ... Ensemble avec toutes les bâtisses ...
...
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, shérif de la paroisse d'Orléans.
9 nov—9,17,25—3,10 déc

STUART & WALKER vs CHARLES IZARD.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,241—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, trois de janvier 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit :
Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Charles Izard, à
Deux terrains situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Nayades, Prytanée, Clio et Erato et désignés par les numéros trente-et-un et trente-deux, suivant plan fait par ... T. O. Stark, notaire public ...
Les d ts terrains sont contigus et mesurent chacun vingt neuf pieds de façade à la rue Erato, sur cent cinquante-neuf pieds, ...
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
1er déc—1,3,10,20—janv 3

John Watt vs la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens de la Nouvelle-Orléans.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,476—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi, dix-sept de décembre 1867, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
Tous les effets et objets qui se trouvent dans la maison située au No 3 1/2, rue Carondelet, dans le Premier District et de cette ville, suivant l'inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 déc—6,10,12,14,17 déc

JOSEPH BILLEISEN vs. D. SCHLUTER et M. GIESEN.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,305—En vertu d'un jugement rendu le 15 de novembre 1867 et signé le 25 des mêmes mois et an, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi dix-sept de décembre 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No 33 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—
Un alambic en cuivre avec ses accessoires complets.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 déc—6, 10, 12, 14, 17.

Vente du Shérif de la balance du fonds, et de l'installation de pharmacie.

Succession de feu James Goergal, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 29,726—En vertu d'un ordre de vente rendu le 4 de novembre 1867, et adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant Shérif et par lui à moi transmis, je procéderai, le SAMEDI 14 de décembre 1867, à 10 heures, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—
La balance du fonds et de l'installation de la pharmacie située au No 20, rue St Charles, dans le premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
7 déc—5f Shérif de la Paroisse d'Orléans.

VENTES DE CONSTABLE.

F. LESLANC contre Mme WATKINS.
COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX de la Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a adressé l'Hon. W. F. McLean, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le SAMEDI, 21 décembre 1867, à 10 heures du matin, à l'entrepôt "Great Western", au coin des rues Foucher et Julia, la propriété ci-après désignée, savoir : un lot de meubles saisis dans le susdit procès.
Conditions, comptant, en billets du Trésor des E.-U.
10 déc—21 JOHN C. KUZAC, Constable.

PAR VINCENT & CO.

Draps français communs.
Doeskins et Castors français.
Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—
50 pièces draps d'Elbeuf extras,
50 " doeskins
40 " castors français
— Et —
450 lots de marchandises sèches de choix et de saison pour le commerce de la ville et de la campagne :
Coton blanc et coton écru à draps et à chemises, tous les quarts et qualités; flanelles unies et croisées, toutes couleurs; couvertures, laine, velours, grises; cambrics, stripes, denims, coutils à matelas, jeans, tweeds, kerseys, indiennes, Robroys, mousselines laine, mérinos, alpacas, popelines, mouchoirs, chemises de peau et caleçons, serviettes, bonneterie, malakoffs, châles, manteaux et nubias, laine tricotée.
—Et—
250 manteaux, basques et petits, français, de dernier genre. 10 déc

PAR E. ROGER & CO.

Vente sans réserve.
500 Colis et Lots Marchandises sèches étrangères et américaines.
PAR E. ROGER & Co.,
H. SAMORY, encanteur.

MARDI, 10 décembre, il sera vendu à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—
500 colis et lots marchandises sèches étrangères et américaines consistant en :
1000 pièces indiennes américaines.
... " cotons blancs.
... " écrus.
200 " mérinos français et anglais.
... " alpaca noir.
500 " indiennes anglaises lilacs.
200 " indiennes françaises.
300 " flanelles croisées bleues, rouges et grises.
500 " popelines.
100 " flanelles blanches.
100 " drap impérial.
500 " casimirs fantaisies.
300 " satinettes.
200 " de laines.
300 " toiles à drap 10¼, 11¼ et 12¼.
100 " Kersey
100 " toiles d'Irlande.
1000 " couvertures anglaises et américaines.
200 " cotonnades.
— Aussi —
300 douzaines jupons à ressorts comprenant un assortiment général.
— Aussi —
Mouchoirs batiste, madras, chemises et caleçons, bonneterie, cravates, devants de chemises, gants, rubans, denims, coutils à matelas, écossais, flanelles opéras, indiennes anglaises, drap noir, bretelles, dames laine, aiguilles, hanons, ruban, indiennes rouges, mousselines blanches, etc. etc.
— Aussi —
Un grand assortiment de châles, écharpes, popelines, etc. etc.
— ET —
Une facture de manteaux et mantelets comprenant un assortiment général.
Conditions à la vente.
L'attention particulière des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée à cette vente. 8 déc

Rubans velours soie, Bas, Bretelles, &c., &c.
PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

MARDI, 10 décembre, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
Une grande facture rubans velours de soie assortis, du No 2 à 140,
500 douzaines bas assortis, pour hommes, femmes et enfants,
200 douzaines bretelles assorties.
Conditions à la vente. 8 déc

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

Marchandises sèches, Linge fait et Chapeaux.
PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.,
F. FERNANDEZ, encanteur.

AUJOURD'HUI mardi 10 décembre, il sera vendu à 10 heures précises à leur salle d'encan, No 44 rue Vieille Levée, entre Bienville et Douane—
Un lot de marchandises sèches, linge fait et chapeaux, telsque : indiennes, cotons blancs et écrus, drap noir et marron, coutil à matelas, Kentucky jeans, mouchoirs de ... chemises, serviettes, chemises de peau, caleçons, pants, ... pardessus, casimir bas gants, ... fantaisie et bas; ... un assortiment général de chapeaux de feutre pour hommes et enfants.
Conditions à la vente. 10 déc

PAR E. M. JACOBS.

Succession de Vme Jos. Schütz—No 29,810.
PAR E. M. JACOBS, Encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 36.

IL sera vendu, vendredi, 20 janvier 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—En vertu d'un ordre de la Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 3 décembre 1867, No 29,810—
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, ... dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Craps, Amour, Congrès et Louisa ... désigné par le No 3 ...
Les termes ... les taxes de 1867 et les frais de vente ... d'après l'acte de vente ... l'acquéreur.
10 déc—20,30 janv 20

PAR G. DE FERIET.

Grande vente positive et sans réserve, à l'encan, du fonds d'un magasin de quincaillerie bien assorti, No 120 de la rue Front Levée ou Peters, entre les rues Port et St. Ferdinand. 3me District.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.

MERCREDI, 11 décembre 1867, à 11 heures du matin, ... le fonds d'un magasin de quincaillerie bien établi ... No 120 de la rue Front Levée ... haches, ... clous ... fers, etc., etc.
— Egalement —
Une magnifique voile de ...
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 10 déc

Meubles, Meubles, Meubles,
PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 62, rue Royale.

MARDI, 10 décembre 1867, à 4 heures de l'après midi, sur les lieux, au No 185 de la rue Toulouse, entre les rues Rampart et Treme, il sera vendu—
Un assortiment général de meubles, comprenant, bois de lit, armoires, chaises, tables, etc., etc.
AUSSI
Un fort lot d'outils pour charpentier.
Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 8 déc

Vente importante de
Actions, Scrips, &c., sans limite ou réserve pour clore une Société.
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.

MERCREDI, 18 décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, il sera vendu, pour clore une Société, sans aucune réserve ou limite—
— ACTIONS —
200 actions de la Banque de la Nile Orléans d'après le certificat No 144.
22 actions de la même banque d'après le certificat No 292.
30 actions de la Banque de la Louisiane d'après le certificat No 123.
— SCRIP —
Le certificat No 36 de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, pour 1866, s'élevant à $14.10 — intérêt à payer.
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 8 déc—8 11,18,18déc

Meubles, Bijoux, Argenterie, &c.
Succession de Robert Yorston.—No—
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.

VENDREDI, 20 décembre 1867, à 11 heures du matin, sur les lieux, au coin des rues Victoire et Espagne, Troisième District il sera vendu, à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, les articles ci-après décrits et appartenant au défunt, savoir :
Un lot de meubles: Bois de lit, armoires, bureaux, tables, chaises, gravures, porcelaine, literie, linge de table, &c.
— Egalement —
Un lot de bijoux : Lunettes en or, porte-crayons en or, boutons de chemises, montre et chaîne en or, &c.
— Egalement —
Un lot d'argenterie.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 8 déc—8,8,12,14,17,20 déc

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriété de valeur dans le Troisième District.
Succession de Rose André Cavelier, épouse décédée de Louis Forneret.
Par CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau rue Bienville No 33.

SAMEDI 11 janvier 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 4 de décembre 1867—la propriété ci-après décrite :
DIX-SEPT LOTS de terre situés dans le Faubourg Tremé dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 à 17, compris entre les rues Broad, White, Abadie et Onzaga, sur un plan fait par A. d'Hémécourt, le 12 octobre 1867, et déposé au bureau de L. Hermann, ... notaire ...
Le lot No 1, 46 pieds 2 lignes face à la rue White, 6 pieds 1 pouce et 4 lignes sur la ligne du fond; 100 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 2, et 107 pieds 4 pouces sur l'autre côté. Les lots Nos 2 à 8 inclusivement, mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue White par 100 pieds de profondeur. Le lot No 9 ... Les lots Nos 9 à 12 inclusivement, mesurent chacun 25 pieds de face sur la rue Abadie, par 26 pieds 10 pouces et 6 lignes au fond, ... Le lot No 13 ... Les lots Nos 13 à 16 inclusivement, mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Broad, par 100 pieds de profondeur, et le lot No 17 mesure 10 pieds 3 pouces de face à la rue Broad, ... Le lot No 13 forme un des coins des rues Broad et Abadie. Ensemble, toutes les bâtisses, améliorations, droits, privilèges, etc.
Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque sur les bâtisses devant être assurées et la police transférée. En cas de poursuites l'acquéreur aura à payer 5 pour cent, frais d'avocat, sur le montant réclamé.
Acte de vente par devant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de Revenue des Etats-Unis. 10 déc—21,28—4,11 janv

PAR CHS. T. NASH.

Succession de D. W. ASHBRIDGE, décédé.
Terrains de prix et améliorés dans le Troisième District.
Par Chas. T. NASH encanteur,
Bureau au "Masonic Hall Auction Mart" au coin des rues St-Charles et Perdido.

SAMEDI, 28 décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, daté du 18 novembre 1867, No 29,625 du dossier de la dite Cour—
Deux terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Columbus, Villeré, Kerlerec et Plauché. Ces terrains ont chacun 33 pieds, 3 pouces de face à la rue Columbus, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 150 pieds, 3 pouces, 7 lignes, d'après un plan de P. Burgi, daté du 20 janvier 1850.
Les améliorations comprennent une maison en briques, à étage, ayant 6 chambres et cabinets, corridors et galeries à chaque étage, cuisine en bois, couverte en ardoises, chambres de domestiques, 3 caves, hangars, bon puits, &c.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet hypothécaire de $2,100, daté du 1er décembre 1857, à 3 ans de date, portant 8 pour cent d'intérêt. Pour le reste, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
L'acte de vente y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, par devant Jas. Graham, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
N.-B.—La propriété est vendue sujette à un bail qui expire le 1er mai 1868. 10 nov—26,1,15 22,27,28 déc

VONZINKEN & O'CONNOR.

Succession de John Hoskow.
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Dossier 29,821—Fonds d'un café, No 150 de la rue Julia; contenu de deux chambres et cuisine au No 197 de la rue des Magasins—Meubles, &c.
PAR VON ZINKEN & O'CONNOR,
LEON VON ZINKEN, encanteur.
Bureau, rue Poydras, No 138.

IL sera vendu, mardi, 10 décembre 1867, à 10 heures du matin, sur les lieux, au No 150 de la rue Julia, entre les rues St-Charles et Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 29 novembre 1867, No 29,821 du dossier de la dite Cour—les meubles suivants appartenant à la dite succession.
Tout le fonds d'un café—comptoir, étagères, &c.
A MIDI—sur les lieux, au No 197 de la rue des Magasins, entre les rues Julia et St-Joseph—le contenu de deux chambres, et de la cuisine—meubles, &c.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 29 nov—5,10

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Les Billets de la Ville pris au Pair.
Grande Vente, sans réserve, de Marchandises sèches, Couvertures et Manteaux.
PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 10 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—
150 châles blancs et noirs toutes grandeurs.
800 pièces indiennes anglaises et américaines,
100 " coton blanc et coton écru,
250 " flanelles unies et croisées, toutes couleurs,
250 " molleton blanc et molleton écru, meilleures marques,
500 " mousseline laine Hamilton.
200 " coutils Pepperell et Winthrop,
300 " manteaux drap noir et drap fantaisie,
300 " mousselines laine, popelines tout laine, bon teint.
Moire à raies de soie, mérinos français, alpaca et poil de chèvre,
160 pièces drap et doeskin noirs,
200 " casimirs français et tweeds,
500 couvertures laine, grises blanches,
300 manteaux drap noir et drap fantaisie,
1000 dou. bonneterie laine, coton,
285 lots de Nubias, châles, mouchoirs batiste, nansou, mousseline suisse, bretelles, chemises, caleçons, petgues, &c.
Conditions—La moitié en billets de la ville au pair, le reste en billets du Trésor des Etats-Unis. 8 déc

Les Billets de la ville pris au pair.
Grande Vente d'importateur, spéciale et sans réserve.
Articles de modes, pour le compte de qui il appartiendra.
Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI, 12 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—sans réserve, pour le compte de qui il appartiendra—
200 cartons rubans français de fantaisie, à chapeaux,
200 do rubans unis,
150 do plumes,
500 do fleurs artificielles,
500 do cols dentelle noire et brodée.
150 pièces velours à chapeaux, toutes couleurs,
400 do mousseline Tartan,
350 do batiste jaconet,
250 do mousseline suisse mouchetée,
125 doz voiles dentelle,
200 do rubans et châles,
50 caisses chapeaux des derniers genres pour demoiselles et enfants.
— Et —
10 caisses de toute espèce de jouets.
Conditions—Comptant : la moitié en billets de la ville au pair, le reste en billets du Trésor des Etats-Unis.
8 déc

Succession de CASIMIR OTHON.
—No 29,889—
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Meubles de maison, linge de corps, et parcs.
PAR HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, Encanteur.
Bureau, 21 rue de Chartres.

VENDREDI, 13 décembre, à 11 heures et demie, il sera vendu sur les lieux, à l'encoignure nord-ouest des rues Locust et Philip, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 novembre 1867—
Tous les meubles, tels que bois de lits, glaces, ustensiles de cuisine, linge de corps, parcs, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR A. FEIBER.

Vente spéciale d'habillements, lingerie, chapeaux, à l'encan pour clore des consignations.
PAR A. FEIBER,
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui mardi, 10 décembre, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—
500 lots d'habillements assortis,
Habillements Harrison, ... assortis,
Habillements satinette, jean et tweed,
Sacs et redingotes crêpe, ...
Pantalons doeskin, ...
Pardessus castor, ... etc.
Gilets de dessous en velours soie ... drap et chalets, ...
— Egalement —
Un grand choix de lingerie et de chapeaux.
Conditions à la vente. 10 déc

PAR D. E. MORPHY.

Plats Cotés bacon nouveaux.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu mardi 10 décembre 1867, à 11 heures du matin, sur la levée, au pied de la rue Poydras, pour le compte de qui il appartiendra—
11 boucauts plats côtés bacon nouveaux, déchargés en débarquement du bateau à vapeur Warfield.
Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Whisky ! Whisky ! Whisky !
PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu mardi 10 décembre 1867, à 11 heures et demie du matin, à l'entrepôt St Louis, rue Fulton, près de la rue ... —
50 barils whisky ... rectifié.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Magnifique vente de Porcelaine, Faïence, Verrerie et articles de Dinand.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 11 décembre 1867, à 10 heures du matin, dans ... au coin de la rue des Magasins—au coin ... un assortiment ... de porcelaine et faïence ... verrerie, ... etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 déc

PAR GABRIEL LEAUMONT.

300 caisses Bottes, Souliers et Chapeaux.
— Aussi —
Habillements d'hiver, Chemises blanches, Lainages et Marchandises sèches.
PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 67 Chartres.

MERCREDI, 11 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
300 caisses bottes, souliers et brodequins.
— Aussi —
50 caisses chapeaux pour hommes et enfants.
— Aussi —
300 douzaines chemises blanches.
— Aussi —
100 lots habillements d'hiver ...
Conditions comptant. 10 déc

PAR W. E. DAVID.

Succession de JNO. E. SHUTE, No 29,791.
Bons meubles en acajou et en noyer, à l'encan.
PAR W. E. DAVID,
ALBERT GAILLARD, Encanteur
Bureau, rue Baronne, No 56.

IL sera vendu, jeudi, 12 décembre, à 10 heures et demie du matin, à la résidence de l'angle des rues Annunciation et Premier, ... en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 29 novembre 1867—No 29,791 du dossier de la dite Cour—
Tout le contenu de la dite résidence, comprenant bons meubles en acajou et en noyer, tels que armoires, bois de lit, bureaux, tapis, commodes, ... glaces, linge de corps, fourneaux de cuisine et batterie de cuisine, &c.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 1er déc—1,11,12

Chevaux, mulets, buggies, harnais, wagons, barouches, &c., à l'encan
PAR W. E. DAVID
ALBERT GAILLARD, encanteur.

IL sera vendu, dorénavant, tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 11 HEURES, aux écuries No 131 de la rue Baronne—
Chevaux, Chevaux,
Mulets, Mulets,
Vaches laitières, Vaches laitières
Buggies couverts et découverts, harnais, wagons, &c.
N. B.—Recevant constamment des animaux du Kentucky, du Missouri, de l'Indiana et du Texas, à vendre de nouvelles factures à chaque vente.

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles, Meubles, Meubles
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 10 décembre, à 10 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—
Un assortiment général de meubles
— TELS QUE —
Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos tête-à-tête et sofas, salon en acajou et noyer, ... table de centre à dessus de marbre, chaises à siège à ressorts, table de cuisine à rallonges, toilettes, chaises, ... gravures, ... pendules, ... etc.
— EGALEMENT —
Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan.
PAR MONTGOMERY, BRO & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mardi 10 décembre, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Leser, rue Gravier.
Elégants Chevaux appareillés
de de monture.
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,
AUSSI :
Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR WALTON & DESLONDE

SECONDE ET DERNIÈRE CRIÉE.
Succession de E. H. POMROY, décédé.
Dixième Cour de District, Paroisse Caddo, Dossier No 598.

Une maison à deux étages, No 78, rue Claiborne, en face du marché Claiborne,
Quatre terrains sur la rue Clara, entre les rues Clio et Erato.—Deux terrains sur les rues Water et Levée, entre les rues Troisième et Quatrième.
Un îlet de terre à Carrollton et dix-huit terrains dans la ville de Bath.
Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau—No 47 rue Carondelet.

MERCREDI, 11 décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu et conformément à deux ordres de l'Honorable Dixième Cour de District, Paroisse Caddo, Etat de la Louisiane, tous deux datés le 27 septembre 1867, dossier No 598, il sera vendu, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes savoir :

Propriétés dans le Premier District.

UN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Willow, Commun et Gravier, désigné par le No 32, mesurant 30 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Claiborne 77 pieds une ligne sur la ligne du fond, sur une profondeur de 118 pieds 5 pouces 2 lignes sur un coté et 108 pieds 10 pouces sur l'autre coté. Les améliorations sur ce terrain consistent en une moitié de maison double, à deux étages, No 78, rue Claiborne, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres au premier, ... latrines, etc. Ce ... de la ... et ... du 30 septembre 1868, à raison de $25 par mois.
QUATRE TERRAINS, dans l'îlet borné par les rues Clara, Clio, Mattie et Erato, désignés par les Nos 1, 2, 4 et 5, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Clara sur une profondeur de 126 pieds 7 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles.

Propriétés dans le Quatrième District.

LA MOITIE INDIVISE DE DEUX TERRAINS, dans l'îlet borné par les rues Water, Levee, Troisième et Quatrième, désignés par les Nos 7 et 14.
LE TERRAIN No 7 mesure 25 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Water, 25 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne du fond ...
LE TERRAIN No 14 mesure 25 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Levee sur une profondeur de ...

Propriétés à Carrollton.

UN CERTAIN ILET DE TERRE dans la ville de Carrollton, paroisse Jefferson, désigné par le No 11 B et borné par les rues Canal Avenue et les rues Cypress, Newmeyer et Dublin, mesurant 325 pieds sur 300 pieds.

Propriétés dans la ville de Bath.

DIX-HUIT TERRAINS, dans la ville de Bath, paroisse Jefferson, dans l'îlet désigné par le No 80 sur le plan officiel dressé par Louis Bringier, arpenteur général, daté du 18 décembre 1836. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72 73 et 74.
Cette criée étant la seconde et la dernière, les propriétés ci-dessus n'ayant pas pu être vendues à la première criée antérieure, les propriétés seront vendues aux plus offrants et derniers enchérisseurs sans réserve, aux termes et conditions suivantes : A douze mois de crédit en billets des acquéreurs portant intérêt à raison de huit pour cent par an, jusqu'à parfait paiement, ... hypothèque ...
Les acquéreurs auront à payer mille piastres comptant pour couvrir les frais de la vente; cette somme sera divisée, au prorata, entre les divers acquéreurs, selon le prix de leurs enchères ...
Actes de ventes pardevant Jas. D. Augustin, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats Unis. 26 nov—11j

SECONDE ET DERNIÈRE CRIÉE.
Succession de Thomas Luddy, décédé.
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.
Dossier No 23,431

Une maison en bois à étages et une écurie et deux terrains, sur la rue Gravier, entre les rues Franklin et Liberté.
Par J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. Walton, encanteur.
Bureau—No 47, rue Carondelet.

MERCREDI, le 11 décembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 7 octobre 1867, dossier No 23,431, il sera vendu, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes :
DEUX TERRAINS, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Franklin et Liberté, désignés par les Nos 5 et 6, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, le 5 mars 1841, et déposé comme le No 36 dans les livres de plan de Félix Grima, notaire public, ces terrains mesurent 58 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier, 20 pieds 5 pouces 7 lignes sur la ligne du fond, ...
Les améliorations sur le terrain No. 5 consistent en une maison en bois à deux étages, ayant deux chambres au rez de chaussée et deux chambres au premier, ... avec dépendances à deux étages, ayant deux chambres au-dessus, ...
Les améliorations sur le terrain No. 6, consistent en une grande écurie en bois, pouvant contenir trente chevaux.
Cette criée étant la seconde et la dernière, la propriété ... n'ayant pas été vendue pour le rapport ... sera vendue sans réserve, pour le compte ... A DOUZE MOIS DE CRÉDIT ... en billet de l'acquéreur ... portant intérêt ... huit pour cent ... par hypothèque ... cinq cents ($500 00) piastres comptant, pour couvrir les frais ...
Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du gouvernement des Etats-Unis.
21nov—11j

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Grande vente sans réserve de 600 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins d'hommes, de femmes et d'enfants. Un choix d'articles frais venant d'être débarqués du Steamer Concordia arrivé de Boston.
— Egalement —
520 lots d'habillements de saison, pour messieurs et jeunes garçons —Vente sans aucune réserve quelconque.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,
S. S. ZELNICKER, encanteur.

IL sera vendu AUJOURD'HUI, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan au No 38 de la rue de Chartres—
600 caisses de chaussures d'hommes, de femmes, de jeunes garçons, demoiselles et enfants. Un choix de guêtres congress, ... de grain, peau de veau et buffle bottes de chasseurs, Balmorals, ... bottines en peau de chèvre, peau de chevreau, ... bottes opéra, bottes peau de veau ... et Napoléon, etc.
— Egalement —
520 lots d'habillements de saison pour messieurs et jeunes gens—redingotes et sacs en drap noir, ... gilets de dessous ... pardessus en drap beaver, peterasham et ... etc.
Le tout comprend l'un des plus beaux assortiments et sera vendu sans aucune réserve quelconque.
Conditions—à la vente. 10 déc

Vente par les gardiens du Port. Une caisse 325 douzaines chaussons de jeunes garçons. Vente pour le compte de qui il appartiendra
PAR HOFFMAN, MARKS & CO,
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Bureau rue de Chartres. No 38.

IL sera vendu mercredi, 11 du courant, à midi, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres par ordre et sous la surveillance des gardiens du port—
C. C.—dans un carreau—Une caisse contenant 325 douzaines de chaussons ... pour jeunes garçons ... la barque Hedwig lors de sa dernière traversée de Brème à la Nile-Orléans, et seront vendus pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 10 déc

Succession de MARX LEVY.
Fonds du magasin No 34 de la rue Vieille Levée — Quincaillerie, ferblanterie, articles en osier et en bois.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
S S ZELNICKER encanteur

IL sera vendu, vendredi, 20 du courant, à midi, au magasin No 34 de la rue Vieille Levée, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nile Orléans, No ... daté du 30 novembre 1867, pour le compte de la dite succession ...
Le ... dudit magasin ... quincaillerie, ferblanterie ... articles ...
Le bail ... à vendre au bloc.
Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Succession de Isidore Loeb.
Distillerie, Etablissement à rectifier, Appareils et Bail de la Bâtisse, à l'encan
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
S S ZELNICKER encanteur.
Bureau rue de Chartres No 38.

IL sera vendu samedi, 21 décembre, à midi, sur les lieux, Nos 15 et 17 de la rue ... en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nile Orléans, daté du 5 novembre 1867, pour le compte de la dite succession—
... la distillerie, ... l'établissement à rectifier ... appareils ... le bail ...
— Egalement —
Le terme non expiré du bail de l'établissement à rectifier ...
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.
10 déc—10 14 17 20 déc

Succession de J. LEWIS
pour opérer un partage
Les billets de la ville pris au pair.

Grande vente importante, à l'encan
DU FONDS DU MAGASIN No 174 DE LA RUE CANAL.
Comprenant un des plus grands et des meilleurs stocks de :
Porcelaine, verrerie et fa... ... argenterie, ... plaqué ... Rogers, ... coutellerie ... etc.
Magnifiques pots à glace ...
...
Lampes à huile de charbon—les derniers genres ...
... pendules françaises et américaines ...
... Un grand choix d'articles très convenables pour être mentionnés et convenant pour CADEAUX DE NOEL et du NOUVEL AN.
MM. HOFFMAN, MARKS & CO.
S. S. ZELNICKER, encanteur.
Bureau, rue de Chartres No 38

IL sera vendu, jeudi 19 du courant, à 10 heures du matin, au magasin No 174 rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa, par ordre et en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nile-Orléans, No ... daté ... 1867, pour le compte de ...
Tout le stock à été choisi par le propriétaire avec le plus grand soin ...
Conditions :
Au dessous de $500, comptant ; au dessus de $500 ... 60 jours ; au dessus de $1000 ... 4 mois ...
Les billets devront être endossés à la satisfaction du vendeur.
HOFFMAN, MARKS & CO.
S. S. ZELNICKER, Encanteur.
8 déc

PAR J. P. BOISSEAU.

Un Café à l'encan.
Par J. P. BOISSEAU, Encanteur.
Bureau rue Gravier No 81.

IL sera vendu, jeudi 12 décembre, à 11 heures et demie du matin, le contenu d'un ... café ... situé rue Gravier ... au coin ... tous ... etc.
Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 10 déc

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Succession de M. C. MARSEILLES—No 29,854.
Meubles etc.
PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO
GARDNER SMITH, encanteur
Bureau rue du Camp No ...

IL sera vendu, le mardi 17 décembre 1867, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au No ... de la rue du Camp, par ordre de l'Hon J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District d'Orléans, daté ... décembre 1867—divers bons meubles ... chambre à coucher, ... ustensiles de cuisine, ... tapis, matelas, ... etc.
Egalement—Deux belles montres en dame, en or, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 déc

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

VENTE PÉREMPTOIRE A L'ENCAN.

Habitation sucrière de choix, à 1 mille et demi au dessous de Donaldsonville, Paroisse Ascension, Lue—face au fleuve Mississippi—ayant des machines de premier ordre, outils, instruments aratoires, et du plant de cannes pour 250 à 300 arpents.

Jas. A. VENTRESS Jr. contre ses Créanciers.
No 1,265—*Cour du Quatrième District Judiciaire de la Paroisse Ascension, Lue.*
PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
N. J. HOTT, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 37.

MERCREDI, 15 janvier 1868, à midi, en vertu d'un décret de la Cour du Quatrième District Judiciaire, Paroisse Ascension, daté du 7 décembre 1867, et rendu dans la susdite affaire, il sera vendu à l'encan public, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-dessous désignée par James A. Ventress Jr. à ses créanciers—No 1,265 du dossier de la dite Cour.
L'habitation sucrière bien connue comme étant la propriété de Jas. A. Ventress ... située ... dans la Paroisse Ascension ... l'habitation ... sur la rive droite du fleuve Mississippi ... et dans les paroisses de ... de la succession de William Atkinson.
La dite habitation a 7 arpents 4 toises et 4 pieds de face au fleuve Mississippi ... sur une profondeur de ... arpents ...
Les améliorations comprennent une belle sucrerie en briques ... à la mode ... de ... et de ...
L'habitation à la réputation d'être une des plus fertiles de la côte, ... moulin ...
Termes et Conditions.
L'habitation, les autres propriétés décrites ci-dessus, ... payable comptant ... le solde ... en billets ... portant intérêt ... hypothèque ...
Si l'acquéreur préférait payer comptant tout le montant de l'adjudication, ...
L'acte de vente, y compris les timbres d'revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave Morel, notaire public. 5 déc—10 21,—janv 1 15